

AUTRES CULTURES

Annexe 15
Version définitive du 21/03/2025

Culture	Dose plafond		Commentaire
	La dose plafond est exprimée en unité d'azote total par hectare		
Autres protéagineux, hors soja et pois chiches			
Féveroles et vesce	0		
Pois protéagineux	0		
Lin oléagineux d'hiver Objectif de rendement : 20 à 25 q/ha 25 à 30 q/ha plus de 30 q/ha	Sol superficiel* 70-100 100-130 -	Sol profond* - 80-110 100-130	* La profondeur des sols est fixée aux tableaux 3 et 4 de l'annexe B En cas d'apport organique régulier, baisser la dose d'azote de 40 unités au moins.
Riz	160 kg N / ha		Une seule rotation par an en France. L'enregistrement de cette donnée dans le plan de fumure obligatoire se fait au moment du semis. Apport fractionné de Mars à Juillet, jusqu'à montaison Source : Centre français du riz
Lentille	0		La bactérie réalisant une symbiose avec la lentille est présente sur tout le territoire français. Cependant, des facteurs peuvent limiter sa nodulation, tels que la sécheresse des sols, ou les apports d'azote minéral. En outre, les sols acides (pH<6) sont défavorables à la mise en place de la nodulation chez la lentille.
Toute autre culture non listée dans le présent arrêté :			
	210 kg N / ha		

Par défaut, l'ouverture du bilan est fixée à la date du semis. Le plan prévisionnel de fumure est exigé au plus tard le 15 juin.